

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2022

Présents : Jean-Luc BALADRE, Annie CAVIER, Maxime DELCAYRE, Martine PERIE, Fabien PAGES, Didier TAMAGNAUD, Isabelle TOULZAC, Daniel BARRES

Absents excusés : Nathalie FAVRESSE, Alain LONGE, Pascale LEFEVRE

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 13/01/2022 et 04/02/2022
- Vote du compte de gestion et des comptes administratifs
- Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie pour l'ASA d'Irrigation de Meyronne
- Point travaux : réception cœur de village, borne électrique, aménagement préau de l'école
- Point école
- Point élections
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- création d'un emploi d'agent technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour Jean GENDRE

- délibération pour subvention à l'AAPPMA de Saint Sozy

Le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation Secrétaire de séance :

Fabien PAGES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 13/01/2022 et 04/02/2022

Chaque conseiller ayant précédemment reçu par mail les comptes-rendus des deux derniers conseils et personne ne souhaitant apporter de modification, les conseils municipaux du 13/01/2022 et 04/02/2022 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote Compte de Gestion 2021 du budget de la commune :

M. le Maire indique que ce document est élaboré par la Trésorière. Il le soumet au vote.
Les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Compte Administratif du budget de la Commune

Le compte administratif correspond au compte de gestion de la commune.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		64 242.85		46 953.39		111 196.24
Opérations exercice	62 376.04	50 179.10	143 273.90	170 707.86	205 649.94	220 886.96
Total	62 376.04	114 421.95	143 273.90	217 661.25	205 649.94	332 083.20
Résultat de clôture		52 045.91		74 387.35		126 433.26
Restes à réaliser	53 011.84				53 011.84	
Total cumulé	53 011.84	52 045.91		74 387.35	53 011.84	126 433.26
Résultat définitif	965.93			74 387.35		73 421.42

M. le Maire expose ensuite les résultats qui font apparaître un déficit sur l'exercice 2021 de 12 196,94 € en section d'investissement et un excédent de + 27 433.76 € en section de fonctionnement.

M. le Maire quitte désormais la salle afin de pas prendre part au vote et Mme PERIE Martine soumet au vote le compte administratif.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délibération Affectation Résultat 2021 :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	46 953.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	27 433.96
Résultat cumulé au 31/12/2021	74 387.35
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	74 387.35
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	965.93
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	73 421.42
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 (+27433.96€) ainsi que l'excédent antérieur reporté de cette même section (+46953.39€) soit un total de + 74387.35€ déduit du besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de -965.93€ soit un montant total de 73421.42€ à l'article 002 « report à nouveau ».

Cette proposition est soumise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Compte de Gestion du budget de l'Assainissement

M. le Maire indique que ce document est élaboré par la Trésorière. Il le soumet au vote. Les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du Compte Administratif du budget de l'Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		33 736.63		83 047.38		116 784.01
Opérations exercice	25 596.99	28 701.60	60 468.72	65 057.21	86 065.71	93 758.81
Total	25 596.99	62 438.23	60 468.72	148 104.59	86 065.71	210 542.82
Résultat de clôture		36 841.24		87 635.87		124 477.11
Restes à réaliser						
Total cumulé		36 841.24		87 635.87		124 477.11
Résultat définitif		36 841.24		87 635.87		124 477.11

Il expose ensuite les résultats de l'exercice 2021 qui font apparaître un excédent de 3 104.61€ en section d'investissement et un excédent de 4 588.49€ en section de fonctionnement.

M. le Maire quitte désormais la salle afin de pas prendre part au vote et Mme PERIE Martine soumet au vote le compte administratif.

Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Délibération Affectation Résultat 2021 :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	83 047.38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	4 588.49
Résultat cumulé au 31/12/2021	87 635.87
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	87 635.87
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	87 635.87
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 (+4 588.49€) ainsi que l'excédent antérieur reporté de cette même section (+83 047.38€) soit un total de + 87635.87€ à l'article 002 « report à nouveau ».

Cette proposition est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie pour l'ASA d'Irrigation de Meyronne

Monsieur le Maire rappelle que la secrétaire de mairie effectue quelques heures pour le compte de l'ASA d'Irrigation de Meyronne. La gestion du salaire étant très compliqué, il aurait été plus simple de signer une mise à disposition entre la mairie et l'ASA. Or, le Centre de Gestion du Lot nous a informé que cela n'était possible qu'à la condition que la secrétaire de Mairie soit en CDI. Nous recherchons donc toujours une solution.

Création d'un emploi d'agent technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour Jean GENDRE

Monsieur le Maire rappelle que Jean GENDRE prend sa retraite au 1^{er} avril 2022. Pour parfaire la formation de son remplaçant, Monsieur Jean-Philippe DEL PIANO, il est proposé de créer un poste temporaire, à raison de 2h par semaine pendant 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point travaux

PROGRAMME COEUR DE VILLAGE

Un rendez-vous pour la réception a été organisé par la mairie avec les entreprises Marcouly et Dejeante et Cauvaldor.

Rien n'a été signalé pour les travaux du Barry.

En revanche, les travaux effectués pour les escaliers allant du pont de Meyronne à la place de l'église ont été jugés insatisfaisants. L'entreprise Marcouly doit reprendre les marches.

BORNE ELECTRIQUE

Les travaux débuteront le 16 mars.

PREAU DE L'ECOLE

Plusieurs devis sont en cours pour l'installation de portes et l'éventuelle création d'une mezzanine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mener ce projet plus en avant et de pouvoir réaliser des demandes de subventions. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point école

En 2022, le RPI compte 105 enfants. A la prochaine rentrée, il en accueillera 111. La salle de motricité est mise à disposition comme 5^e classe en attendant de savoir si elle devient pérenne.

Point élection

Pour la préparation des élections présidentielles 2022, un planning de garde est mis en place pour les 10 et 24 avril. Les bureaux de vote sont constitués des membres du conseil municipal ainsi que quelques habitants volontaires de Meyronne.

Délibération pour subvention à l'AAPPMA de Saint Sozy

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Saint Sozy regroupe 9 communes, dont celle de Meyronne. L'association participe à l'entretien des bords de la Dordogne et organise des journées d'initiation à la pêche. Dans ce cadre, elle a fait la demande d'une subvention auprès de la Mairie. Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 100 euros.

Ce montant est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

- Le bac de Creysse ouvrira le 1^{er} avril 2022, uniquement les week-ends. Planning à définir.
- Sollicitation par l'association « Lot of Solidarité » qui organise une collecte en faveur de l'Ukraine. La commune se fera point de collecte et met une salle à disposition pour stocker les dons.
- Commission Agriculture CAUVALDOR :

La communauté de communes décide d'octroyer aux ASA qui en font la demande une subvention à hauteur de 15% du montant total des frais d'études. L'ASA de Meyronne bénéficiera de cette mesure. CAUVALDOR se penche également actuellement sur le problème du manque de vétérinaires sur notre territoire et sur les questions des associations de chasse concernant les débouchés possibles des produits issus de la chasse. Enfin la collectivité octroi une aide de 15% du budget totale de la manifestation pour la foire aux bovins de Bétail qui aura lieu sous un format réduit et restreint le 17 avril 2022.

Monsieur le Maire clôture la séance à 23h50.